Bernard Tapie proche de la victoire dans le dossier du Lyonnais

PARIS (Reuters) - Le parquet général de la Cour de cassation a requis la confirmation d'une indemnité hors normes accordée à Bernard Tapie en 2005 dans un litige concernant la vente du groupe Adidas en 1993.

Il a même demandé qu'elle soit portée de 135 à plus de 145 millions d'euros.

Devant l'assemblée plénière de la Cour, plus haute juridiction du pays, l'avocat général Maurice-Antoine Lafortune a demandé la confirmation définitive d'un arrêt rendu le 30 septembre 2005 par la cour d'appel de Paris.

Bernard Tapie, ancien ministre de la Ville de François Mitterrand, âgé de 63 ans, a l'espoir de solder intégralement ses déboires financiers avec cette procédure, mais non véritablement de s'enrichir.

Il est retiré des affaires et de la politique après ses propres ennuis financiers et pénaux des années 90. Il demandait initialement 990 millions d'euros dans ce litige sur Adidas.

Emprisonné en 1997 à la suite d'un match de football truqué entre Valenciennes et l'Olympique de Marseille, qu'il présidait, Bernard Tapie a été condamné plusieurs fois à des peines de prison avec sursis pour des malversations financières.

Il a entamé une carrière d'acteur et d'animateur de radio et télévision.

S&S >> Yahoo news

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 7 octobre 2006

Consultable en ligne: http://archives.cafeduweb.com/lire/6764-bernard-tapie-proche-victoire-dans-dossier-lyonnais.html